

17 nov 2023 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 17 novembre 2023

Augmentation de l'indemnité vélo

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant augmentation de l'indemnité vélo.

Le projet prévoit une augmentation du montant maximal de l'indemnité kilométrique vélo exonérée socialement à 0,35 euro/km à partir de 2024 afin de mieux indemniser le coût actuel de l'utilisation d'un vélo. Il introduit également un montant maximal d'indemnisation de 2 500 euros par année civile et par travailleur.

Ce projet s'inscrit dans une série de propositions du gouvernement visant à promouvoir l'utilisation du vélo pour les déplacements domicile-travail de tous les travailleurs.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be